



Agriculture et Développement
Rural Durables

PROJET POUR DES POLITIQUES DE MONTAGNE



Evaluation des politiques ADRD-M dans les Carpates: suite, et informations chiffrées

Les Carpates constituent l'une des plus grandes chaînes montagneuses d'Europe, un trésor naturel exceptionnel doté d'une très grande beauté et d'une forte valeur écologique, où les principales rivières prennent leur source. Les Carpates représentent également un environnement écologique, économique, culturel et de loisir ainsi qu'un cadre de vie essentiels au cœur de l'Europe, que se partagent de nombreux peuples et pays.

La région des Carpates, qui comprend la plus grande réserve européenne de forêt primaire, est aussi un refuge pour les ours bruns, les loups, bisons, lynx, aigles ainsi que pour les 200 espèces végétales remarquables qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde. Le 4 janvier 2006, la Convention des Carpates est entrée en vigueur comme nouveau traité international pour préserver la richesse de la faune et de la flore, les extraordinaires paysages et le patrimoine culturel de la région montagneuse des Carpates. Selon les propositions nationales de cette Convention, 17,41 millions de personnes habitent dans la zone (161 805 km²) déjà ratifiée ou en cours de ratification par les Etats signataires (CR) République tchèque, (H) Hongrie, (PL) Pologne, (RO) Roumanie, (RS) République de Serbie (SR) République de Slovaquie, (UA) Ukraine. Cinq d'entre eux ont déjà rejoint l'Union européenne (UE) – facteur qui accroît les chances d'un développement durable basé sur les riches ressources naturelles, environnementales, culturelles et humaines de la région.

Si la région est dotée d'un 'capital' naturel riche et généreux, elle est également confrontée à de nombreuses menaces: pauvreté, chômage, développement incontrôlé, surexploitation des ressources naturelles, pollution, déforestation et chasse excessive, corruption et vol.

La synthèse proposée ici poursuit et complète une synthèse précédente, dont les recommandations et propositions sont toujours pertinentes (dernière édition: mai 2008).

Données de base sur les pays des Carpates

Utilisation des sols: les **Zones forestières** (49.2%) et les **zones agricoles** (39.8%) sont les deux principaux types d'exploitation de la terre dans les régions des Carpates. Selon les rapports du projet ADRD-M, près de 82 000 km² de ces zones sont boisés, soit deux fois plus, en moyenne, que les territoires boisés au niveau de l'ensemble des pays.

Emploi: En règle générale, les taux d'emploi des pays des Carpates sont comparables avec ceux des pays d'Europe occidentale, mais ces chiffres se rapportent aux situations nationales et ne mentionnent pas les différences régionales existantes. On note en effet, entre les zones nord et ouest d'une part et la zone sud de l'autre, d'importants écarts de pourcentages d'emplois par secteur: alors qu'en Pologne, en République tchèque, en République slovaque, en Hongrie et en République serbe, le secteur des services joue le rôle économique principal, **l'agriculture reste un employeur essentiel en Roumanie et en Ukraine** (et représente au moins 50% des emplois dans certains districts de Roumanie).



Pays	Nombre total d'habitants nationaux (Eurostat, 2006)		Pays des Carpates (Propositions nationales de la Convention des Carpates)	
	millions	hab./km ²	millions	hab./km ²
CR	10.269	130	1.460	205
HU	10.071	108	1.770	184
PL	38.141	122	3.470	201
RO	21.587	94	4.870	70
RS	7.411	84	0.060	79
SR	5.391	110	3.800	109
UA	46.607	77	1.980	90
Total	139.480		17.410	

Population: D'importants territoires des Carpates sont **constitués de zones rurales**, en déclin depuis deux décennies et qui connaissent un fort sous développement. Les régions du sud-est des Carpates sont moins densément peuplées que les régions de l'ouest et du nord. Les principales concentrations de populations se situent dans les grandes vallées, les plaines et la zone nord densément peuplée. Les zones montagneuses de la République tchèque et de la Pologne sont les plus densément peuplées (plus de 200 hab./ km²), mais la densité de la population reste généralement plus faible dans la plupart des zones rurales, à l'instar de la Serbie ou des régions montagneuses de Caras-Severin et de Harghita en Roumanie.

Points d'entrée de l'évaluation des politiques

Pour contribuer à l'Article 7, le projet ADRD-M de la FAO et le Secrétariat intérimaire de la Convention des Carpates (SICC) du PNUE de Vienne ont décidé en 2005 d'évaluer les forces et les faiblesses des politiques de montagne, y compris les aspects sociaux, économiques, environnementaux, juridiques et institutionnels, en relation avec les principes de l'ADRD, en Slovaquie (nouvel Etat membre de l'UE).

Principaux résultats

Les changements politiques et économiques intervenus dans les Carpates ont déterminé des changements importants dans leur administration, leur développement social et leurs structures agricoles, au plan régional. Tous les Etats des Carpates sont actuellement engagés dans **des processus de restructuration** qui influencent fortement les programmes et stratégies législatifs et politiques. Au cours des années 90, le secteur agricole connaissait un **processus de restitution des terres privées**, avec des effets induits sur la taille des structures, les opportunités de commercialisation, la rationalisation des exploitations et les systèmes de subventions.

L'entrée de **cinq des sept pays des Carpates dans l'UE**, a fortement influencé le secteur agricole et les **politiques européennes (Leader +, SAPARD, PAC...)** ont joué un rôle particulièrement important à cet égard, en comparaison avec les autres secteurs.

- Depuis l'ouverture des négociations avec l'EU, les instruments législatifs des pays des Carpates font l'objet d'un processus continu d'adaptation aux normes de l'UE, et actuellement, **les cadres politiques** relatifs à l'ADRD-M se construisent de façon équilibrée dans les domaines suivants: développement rural, agriculture, forêts, biodiversité, protection de la nature et environnement.
- **Structures de gouvernance: Les ministères de l'agriculture** jouent un rôle important pour l'ADRD-M en assurant la conception et la mise en oeuvre des politiques de développement durable. Ils accueillent de nombreuses directions, agences et institutions qui s'occupent de la mise en oeuvre opérationnelle de ces politiques. Les ministères chargés de la biodiversité, de l'environnement et de la protection de la nature jouent également un rôle majeur en la matière.

Toutefois, la dispersion des responsabilités et de l'autorité crée de **profondes tensions** et freine la coopération intersectorielle. Aujourd'hui, les collaborations interministérielles sont difficiles et ce déficit de communication, de cohésion et de coordination constitue généralement une question cruciale en termes de collaboration horizontale, verticale ou intersectorielle, tant à l'échelle ministérielle qu'au niveau local. Dans tous les pays, les relations sont tendues entre les ministères de l'agriculture, des forêts et du développement rural d'une part et les ministères de l'environnement et/ou de l'aménagement des eaux de l'autre. Ces tensions peuvent parfois être dues à une répartition floue ou à des chevauchement des responsabilités entre les ministères et autorités concernés. C'est le secteur de l'aménagement et de la protection des eaux qui en est principalement affecté. De même, certains positionnements contradictoires, voire antagonistes en termes de priorités (par ex. production agricole et ligneuse intensive d'un côté et préservation des paysages et protection de la nature de l'autre) peuvent constituer des facteurs importants de divergence. Il est clair, par

ailleurs, que les ministères n'échangent pas suffisamment les informations dont ils disposent, ce qui explique sans doute que les agriculteurs ne reçoivent ces informations qu'avec beaucoup de retard. Ce déficit d'échanges et de coopération existe aussi au niveau transnational.

Une forte coopération avec les acteurs locaux et gouvernementaux est essentielle pour réussir la mise en oeuvre et le transfert d'idées et d'activités développées sur le terrain. En conséquence, la **mise en place de réseaux transectoriels de coopération** est déterminante, dans la mesure où ils peuvent jouer un rôle de "catalyseurs" pour une libre circulation de l'information entre les acteurs nationaux, locaux et les agences.

Il n'existe pas de **coopération permanente transcarpatienne** entre les réseaux interdisciplinaires ou les organes de conseil, au niveau des autorités nationales, régionales et locales. Il en va de même au niveau des principales ONG 'carpatiennes', des représentants des universités et des instituts scientifiques.

Recommandations (voir aussi la première évaluation de l'ADRD-M et ses recommandations)

1. Recommandations relatives à la Convention des Carpates:

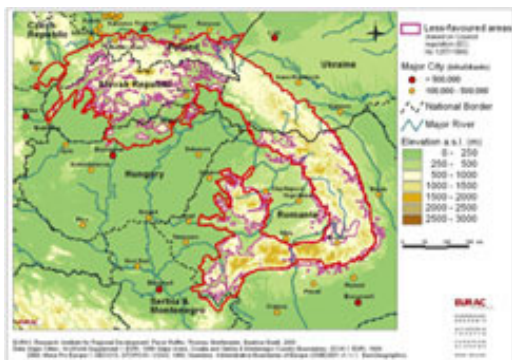
- 1.1** Créer une Initiative de recherche sur les Carpates pour répondre aux besoins des régions des Carpates et de leurs habitants.
- 1.2** Lancer un programme de recherche pour le développement durable avec une orientation sur les innovations dans le champ économique.

2. Recommandations relatives à l'UE:

- 2.1** Poursuivre les importants efforts et investissements déjà consentis, notamment à travers la mise en place de **normes de qualité et de sûreté sanitaires** conformes aux normes alimentaires européennes les plus exigeantes.
- 2.2** Renforcer l'attractivité de la région des Carpates en installant des **infrastructures appropriées en matière de tourisme, respectueuses de la durabilité**, et en
- 2.3** **lançant des stratégies de commercialisation**. L'accent devra être mis sur les opportunités de développement des petites et moyennes entreprises, l'agrotourisme, les aires protégées et spécialement protégées, afin que les Carpates deviennent une des destinations les plus attractives d'Europe.

3. Recommandations relatives aux politiques et aux procédures:

- 3.1** Instituer et financer **des comités consultatifs** au service des agriculteurs, des personnels administratifs et d'autres institutions, en conformité avec les pratiques de l'agriculture durable.
- 3.2** Motiver et **former les agriculteurs à l'agriculture biologique**, pour mieux satisfaire une demande en forte croissance pour les produits de haute qualité en production durable.
- 3.3** Soutenir et préserver les exploitations et les **sociétés familiales de petite taille** pour aider à prévenir le déclin **d'anciennes espèces agricoles en voie d'extinction** et la perte des méthodes traditionnelles de production et de gestion.
- 3.4** Soutenir la diversification économique, pour de nouvelles opportunités de revenus non agricoles.

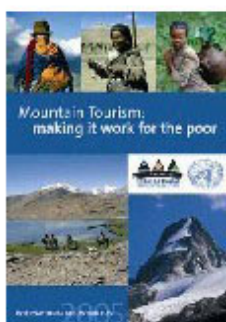


- 3.5 Améliorer les aptitudes et compétences des **propriétaires de forêts privées** en matière d'aménagement, avec un accent particulier sur les stratégies forestières à long terme et sur une utilisation des forêts durable, respectueuse du cycle biologique et de la problématique régionale.
- 3.6 Elaborer des outils harmonisés de planification de la foresterie au niveau transnational, les zones boisées des Carpates étant à la fois globales et uniques.
- 3.7 Conserver et **améliorer les infrastructures et services publics**, qui constituent un des facteurs clés du développement économique dans les zones rurales.
- 3.8 Revaloriser l'important **patrimoine historique** des régions des Carpates.
- 3.9 **Renforcer la participation des acteurs:** les capacités appropriation et de création des citoyens locaux constitue une condition préalable spécifique. De la même façon, les autorités régionales et locales devront être rendus capables de participer à la préparation et à la mise en oeuvre des processus et des politiques. Enfin, les institutions de recherche et de formation, les universités, les organisations agricoles et environnementales, ainsi que les médias de tous les pays des Carpates devront être associés à cet effort participatif.

Propositions d'activités de suivi au niveau de la région des Carpates

- **Mettre en place une grande plateforme pour les Carpates** pour construire une approche appropriée, axée sur les problématiques de la montagne, intégrant les politiques, les institutions et les processus (PIP) pertinents pour l'ADR-D-M, et déterminant des opportunités supplémentaires en termes de partage d'information et d'apprentissage. Cette plateforme devra être utilisée comme vecteur d'une information crédible sur les bonnes pratiques, basée sur des expériences vécues. Une telle initiative est susceptible de favoriser la collaboration entre les institutions de recherche, les organisations internationales, les ONG et d'autres groupes des Carpates et d'aider à identifier les besoins d'une approche paneuropéenne en matière de recherche. Cette plateforme pourra enfin – en conformité avec l'Article 13 du CC – être, au moins partiellement, accessible à l'information et à la participation publique et contribuer à une sensibilisation et à une action nationale.
- Bâtir cette plateforme en **coopération avec d'autres régions de montagne** – comme les pays de la **Convention alpine**, par exemple – dans le but de renforcer le dialogue avec les organisations internationales et les agences engagées dans les champs de l'ADR-D et les problématiques de la forêt.

Pour plus d'informations



▲ Point Focal Regional

Contact: Harald Egerer

Adresse:

UNEP – Interim Secretariat of the Carpathian Convention
 JOE 25 - Vienna International Centre
 PO Box 500
 Vienna, Austria

Tél.: (+43) 1 26060 4545

Fax: (+43) 1 26060 6730

courriel:

harald.egerer@unvienna.org

Website:

www.carpathianconvention.org

▲ Equipe ADR-D-M

Contact: Jean Gault

Adresse:

Département Economie et Développement Social
 Organisation des Nation Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome, Italie

Tél.: (+39) 06 570-54204

Fax: (+39) 06 570-52004

courriel: jean.gault@fao.org

Website: www.fao.org/sard/sard-m